



Ville de Lausanne

Municipalité

Adopté
15/06/2023

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juin 2023

**Vœu de Mme Coralie Dumoulin, déposé le 2 mai 2023, lors du traitement du préavis
N° 2023/03 – Développement des BHNS**

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité indique de façon claire aux futurs mandataires de prioriser, dans le cadre des études demandées, le gain en efficacité des transports publics et leur accessibilité par les piétons et personnes à mobilité réduites ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme que les objectifs principaux poursuivis par l'aménagement des lignes des bus à haut niveau de service (BHNS) sont l'amélioration des vitesses commerciales et la régularité des horaires. Ces projets des BHNS rentrent dans le plus vaste programme des Axes Forts de transports publics urbains (AFTPU), visant le développement des prestations des transports publics dans l'agglomération Lausanne-Morges, comprenant également le tramway et le métro m3. Bénéficiant de cofinancements cantonaux et fédéraux, les BHNS permettront de rendre plus attractifs les transports publics et contribuent ainsi à atteindre les objectifs en matière de mobilité du Plan climat de la Ville de Lausanne.

De plus, les futurs arrêts de bus seront aménagés conformément aux prescriptions de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), avec des quais suffisamment hauts pour permettre un embarquement à niveau, ce qui facilite le déplacement autonome des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Ces arrêts offriront une qualité élevée des équipements et des services et devront être facilement accessibles et spatialement lisibles. Ces différents aspects font partie des cahiers des charges des mandats d'étude pour la phase d'élaboration des projets définitifs.

Comme pour la construction d'une ligne de tram, la réalisation des lignes BHNS implique le déplacement des conduites souterraines, avec d'importants chantiers qui ont un impact sur le domaine public. Ainsi, il ne s'agit non seulement de faire de la place pour la circulation des BHNS, mais de saisir l'occasion de ces travaux pour procéder à une requalification et à une revalorisation des espaces publics, en accord avec le programme de législature et le Plan climat, notamment sur des enjeux de sécurisation et continuité des itinéraires cyclables, d'arborisation et d'aménagements d'espaces conviviaux favorisant la cohésion sociale et le développement économique de la ville.

En conclusion, la Municipalité estime que la réalisation d'une ligne BHNS et des objectifs d'amélioration en performance et efficacité des transports publics n'exclut pas d'autres interventions de requalifications et de revalorisation des espaces publics.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

